Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 8

Artikel: Le cercle de la rue de Bourg fondé en 1761
Autor: Charrière, W. de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-19506

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lopper et de se peupler. Le mystère qui planait sur ce pays où le sol détenait et détient encore sans doute bien des témoins d'un passé lointain, disparaîtra au fur et à mesure que la pelle et la pioche les expulsera au profit de l'occupation nouvelle, qui, à son tour, subira l'œuvre destructrice des siècles futurs.

Avant que les chantiers d'entrepreneurs mettent sérieusement en péril tout ce qu'il serait intéressant de recueillir du sol de Vidy, il est encore temps d'aviser à des moyens de préservation que l'autorité communale pourrait appliquer aux avis d'enquête qui précèdent les constructions nouvelles.

Une société spécialement constituée en vue d'assumer les frais d'explorations méthodiques des lieux serait aussi un excellent moyen de prévenir les dangers possibles de sabotage dans l'antique territoire qui vient de nous occuper.

Julien GRUAZ.

LE CERCLE DE LA RUE DE BOURG
fondé en 1761 [1].

Les cercles où l'on cause et où l'on joue n'ont plus la vogue d'antan, c'est un fait acquis et qui s'explique aisément par les conditions de la vie moderne. D'aucuns leur préfèrent le café ou la brasserie; d'autres, fatigués de leurs courses ou de leurs occupations quotidiennes, ont hâte de gagner leur chez soi au terme d'une journée de labeur, pour passer en famille, ou avec des amis, leurs heures de loisir. Ceux qui fréquentent encore régulièrement un cercle sont plus attirés par la lecture des journaux et des périodiques illustrés que

[1] Communication faite à la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie à Morges le 12 juin 1913.

par le plaisir de la conversation. Le billard, le jeu des échecs et le bridge fournissent cependant à tel ou tel cercle des adhérents assidus. Plusieurs clubs, où l'on faisait autrefois de la politique, ont disparu faute d'aliment ou bien se sont profondément transformés.

Nous avons eu à Lausanne le Cercle de la Palud[1], le Cercle du Commerce, le Cercle du Boverat[2], d'autres encore. Nous ne parlons pas de l'antique Abbaye de l'Arc, fondée en 1691, avec une destination spéciale, et dont un de ses abbés-présidents, M. Adrien de Constant, a fait l'historique dans une intéressante brochure parue en 1849.

Ceci dit notre intention est de consigner ci-après ce que nous savons du *Cercle de la rue de Bourg,* fondé en 1761, création qui a eu ses jours de prospérité, suivis d'une période de décadence, et qui s'est prolongée sous le nom de *Cercle du Chêne,* puis de *Cercle de la maison Valentin,* jusqu'en 1827 probablement.

Nous utiliserons pour ce faire le registre des procès-verbaux et un livre de caisse (1782 à 1803) de ce club aristocratique, documents trouvés dans nos archives de famille[3], et, si rien de très saillant ne ressort de nos investigations, nous aurons du moins saisi au passage quelques particularités et quelques us et coutumes, dès lors tombés en désuétude, propres à intéresser les amis du passé. Nous suivrons dans notre étude l'ordre chronologique, sans cependant nous y attacher rigoureusement, et nous devons d'emblée nous

[1] Ce cercle prit naissance à la fin du XVIII[e] siècle.

[2] Il existait à Lausanne en 1800-1801 et avait un boursier nommé Nœtinger.
Sa durée paraît avoir été éphémère.

[3] Notre aïeul M. W. de Charrière de Sévery, reçu membre du Cercle en 1788, en devint le président dans la suite, comme nous le verrons plus tard, et c'est sans doute à ce fait que doit être attribuée la présence dans nos archives de ces vieux documents.

excuser du caractère quelque peu aride qu'elle présentera.

Le registre essentiel où nous prendrons nos renseignements est intitulé :

Grand Livre de l'Assemblée

contenant la liste de ses membres, ses loix et statuts, ses délibérations, la location qu'elle a passée avec Messieurs de Cheseaux pour son appartement, l'accord fait avec son concierge, etc.

Le catalogue des membres du Cercle suit sous ce titre :

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE, 1761

Directeurs

1. D'Hermenches. — 2. De Saint-Cierge. — 3. M. Samuel Constant. — 4. Seigneux, maisonneur. — 5. Baron de Bredou, pour Messieurs les Étrangers.

Trésoriers

George Grand. — Constant de Rebecque.

Membres

1. Constant de Rebecque, seigneur d'Hermenches, collonel en Hollande. — 2. Le marquis de Gentils-Langallerie. — 3. De Chandieu, seigneur de Villars, collonel du régiment de Lausanne. — 4. Le baron de Bercher, seigneur de Bettens et Bavois, banneret de Bourg. — 5. De Saussure, seigneur de Saint-Cierge, Ruaire et Fay, lieutenant-collonel. — 6. Le conseiller Polier de Saint-Germain, seigneur de Corcelles. — 7. Le capitaine Polier de Saint-Germain. — 8. Le capitaine George Grand. — 9. Le baron de Bredou. — 10. Crousaz de Prélaz, major de Département. — 11. Le conseiller Crousaz de Prélaz. — 12. Constant de Rebecque, capitaine au régiment de Sturler. — 13. Le conseiller de Saussure, seigneur de Boussens, capitaine des cuirassiers. —

14. Tuckert, gentilhomme anglois. — 15. Girardot, gentilhomme anglois. — 16. Le capitaine Constant de Rebecque. — 17. Charrière, seigneur de Sévery. — 18. Constant de Rebecque, capitaine au régiment de Cornabé. — 19. D'Aulbonne, lieutenant-collonel au régiment d'Ienner. — 20. Loys, seigneur de Middes, capitaine au régiment d'Ienner. — 21. De Senarclens, seigneur de Vufflens, capitaine de dragons en Hollande. — 22. De Montrond, assesseur baillival. — 23. M. S. Constant de Rebecque. — 24. Le capitaine Lemaire, châtelain d'Ecublens. — 25. Polier de Vernand, lieutenant baillival. — 26. Polier de Vernand, capitaine aux gardes suisses et lieutenant-collonel en Hollande. — 27. Des Gloires. — 28. Clavel, seigneur de Brenles, assesseur baillival. — 29. Rosset, ancien bourcier de Lausanne. — 30. Le chevalier de la Chebaudie. — 31. De Wattenville, ancien seigneur baillif de Romainmôtier. — 32. De Loys. — 33. Le conseiller Seigneux, ancien maisonneur. — 34. Le conseiller Polier. — 35. Le capitaine Tscharner, fils du seigneur baillif de Lausanne. — 36. De Goumoëns D'Orzou, capitaine en Hollande. — 37. De Crousaz de Mézery, écuier de l'Académie de Lausanne. — 38. Porta, lieutenant-collonel en Hollande. — 39. Le bourcier Rosset De Rochefort. — 40. Rosset, seigneur d'Eschandens. — 41. Jean-Jaques Grand. — 42. Crousaz, seigneur de Corsier. — 43. Lée, gentilhomme anglois. — 44. Le capitaine Rosset de Rochefort. — 45. Dutton, gentilhomme anglois. — 46. D'Albenas, seigneur de Sullens, lieutenant-collonel. — 47. Baiam, gentilhomme anglois. — 48. Le comte de Raben. — 49. Hagen. — 50. Loys de Cheseaux. — 51. Loys, seigneur de Cheseaux. — 52. Le capitaine Real, seigneur de Chapelles. — 53. Crousaz, capitaine en Hollande. — 54. Le baron de Montolieu, collonel et adjudant-général du duc de Virtemberg. — 55. Burton, gentilhomme anglois. — 56. Rœll, gentilhomme hollandais. — 57. De Crousaz, châtelain. — 58. Le capitaine Vullyamoz.

Les statuts de l'Assemblée comprennent quarante-deux articles et parmi ceux-ci il en est qui pourraient figurer dans les règlements d'un cercle moderne.

Voici quelques dispositions contenues dans ce code :

Le nombre des membres est fixé à quatre-vingts, dit l'article 1er.

Chaque nouveau membre paiera deux louis neufs pour sa réception, en quelque temps de l'année que ce soit. La cotisation annuelle n'ira jamais au delà d'un louis neuf [1], elle peut être moindre suivant ce qu'il sera réglé à l'avenir par les directeurs (art. 2).

L'art. 3 nous renseigne sur le mode de réception d'un nouveau membre :

Il faut qu'un des membres propose par un billet affiché à la tapisserie la personne qui se présente, avec ses titres et qualités. Les réceptions se font le mardi de deux à quatre heures de l'après-midi. Dix membres sont compétens pour faire une élection [2]; on procède par ballotes, le concierge doit les distribuer et un directeur se tenir près de la ballotière pour compter les ballotes. Le proposé qui n'a pas eu plus de deux ballotes contre lui est reçu.

Si le nouvel admis ne manifeste pas le plus tôt possible qu'il agrée la démarche faite en sa faveur son nom sera effacé de la liste et l'argent de réception donné aux pauvres.

Celui qui propose quelqu'un est censé répondre que ses mœurs, son caractère et sa réputation n'ont rien que de convenable à cette assemblée. Il se rend débiteur des deux louis de réception.

(A suivre.) W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY.

[1] Le louis neuf valait alors 16 livres de Suisse soit environ 24 francs de France.

[2] Dès 1765 on porta à 18 le nombre des membres nécessaires à une réception, ils devaient être assistés de deux Directeurs chargés de veiller à ce que les élections se fissent avec plus d'ordre que par le passé.